

PETITS RAPPELS DE RENTRÉE

ASSURANCE SCOLAIRE

Conformément aux textes en vigueur,

L'assurance scolaire est obligatoire.

Sans retour de votre attestation personnelle, votre enfant sera affilié systématiquement
à la Mutuelle St-Christophe
proposée par l'Etablissement

(coût annuel 11,50 € - imputé sur la facture de scolarité)

Retour de votre attestation d'assurance scolaire AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE

AUX NOUVEAUX ELEVES

Merci de penser à nous adresser

Votre bulletin du 3^{ème} trimestre / 2^{ème} semestre
ainsi que votre certificat de sortie « EXEAT »

veuillez ne pas tenir compte de ce rappel, si le nécessaire a été fait - merci